



Solvay Brussels School
Economics & Management



Mastère Spécial en Gestion Fiscale

www.solvay.edu/mgfisc



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES,
UNIVERSITÉ D'EUROPE

ULB

LE MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE

| | |
|--|-------------|
| L'Expertise | p 3 |
| L'Excellence | p 4 |
| La Diversité | p 4 |
| La Flexibilité | p 5 |
| La Référence | p 6 |
| ORGANISATION PRATIQUE DU MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE | p 7 |
| A Conditions d'admission | p 7 |
| B Durée des études | p 7 |
| C Choix des modules | p 7 |
| D Organisation, horaire et lieu des cours | p 7 |
| E Langues | p 8 |
| F Diplômes attribués | p 8 |
| G Prix Corinne BARTHOLME | p 8 |
| H Inscriptions au Mastère Spécial en Gestion Fiscale | p 8 |
| I Coût du programme | p 8 |
| LE RESEAU DES ALUMNIS | p 9 |
| Formation permanente et prochain séminaire | p 9 |
| BUREAU DU MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE | p 10 |
| Les membres du bureau | p 10 |
| LES TEMOIGNAGES | p 11 |
| PROGRAMME DES COURS | p 12 |
| Module 1 INTRODUCTION A LA FISCALITE | p 12 |
| Module 2 COURS DE BASE | p 14 |
| Module 3 SPECIALISATION : COURS DE BASE | p 16 |
| Module 4 SPECIALISATION : COURS APPROFONDIS | p 18 |
| CORPS PROFESSORAL | p 20 |
| PLAN | p 23 |

LE MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE

L'EXPERTISE



Le Mastère Spécial en Gestion Fiscale fait partie des troisièmes cycles organisés par la Solvay Brussels School of Economics and Management.

Il s'agit d'un cycle d'études complet, organisé sur deux années de cours, de séminaires et de travaux pratiques (environ 300 heures par an).

Le but du Mastère Spécial en Gestion Fiscale est de former des fiscalistes de premier plan destinés à conseiller les entreprises, soit comme conseil fiscal interne, soit comme fiscaliste indépendant, travaillant dans un bureau d'avocats, une fiduciaire, un bureau de conseils fiscaux, de réviseurs d'entreprises, ou d'experts comptables.

Le Mastère Spécial en Gestion Fiscale est également ouvert à des agents de l'administration fiscale souhaitant se perfectionner.

Une approche originale de la fiscalité

Le programme du Mastère Spécial en Gestion Fiscale diffère de celui de la plupart des autres cycles d'enseignement de la fiscalité existant en Belgique.

Il ne se borne en effet pas à une division "verticale" de la matière, en impôts directs, TVA, autres impôts indirects ...

Le programme se caractérise, de manière beaucoup plus originale, par les deux éléments novateurs suivants:

- a. de nombreux cours sont consacrés à des synthèses "horizontales" de disciplines fiscales affectant un secteur particulier de l'économie : fiscalité de l'assurance, fiscalité bancaire, fiscalité de l'immobilier. Certains cours sont même axés sur des techniques très pointues, notamment en matière financière. Ces cours abordent simultanément tous les impôts que ces activités peuvent concerner.
- b. Un enseignement pratique ne peut se fonder exclusivement sur des cours "ex cathedra". C'est pourquoi certains cours, très approfondis, sont organisés sous forme de séminaires, où l'étude se fait suivant la célèbre "méthode des cas", qui exige une participation active des étudiants ...

L'EXCELLENCE

Organisée au sein de l'Université par la Solvay Brussels School of Economics and Management, le Mastère Spécial en Gestion Fiscale entend fournir une véritable maîtrise scientifique à ses candidats.

Suivant les principes de l'Université, cette formation repose sur une analyse critique des lois, de la jurisprudence, de la doctrine, des pratiques de l'administration et des contribuables.

Le recrutement du corps professoral parmi les avocats fiscalistes et les conseils fiscaux d'une qualité reconnue et d'une grande expérience permet de procurer un enseignement tenant compte des véritables nécessités des entreprises, tout en abordant également les opinions de l'administration fiscale.

L'enseignement est volontairement poussé; la matière enseignée et les examens sont difficiles. La réputation du diplôme est à ce prix.

LA DIVERSITE

Le Mastère Spécial en Gestion Fiscale est destiné à des types d'étudiants diversifiés.

- Il peut s'agir, tout d'abord, de professionnels de la fiscalité, déjà actifs, souhaitant une spécialisation accrue et prêts à y consacrer, pendant deux années, une part importante de leur temps libre.
- Il peut également s'agir de jeunes diplômés universitaires souhaitant acquérir un Mastère Spécial les formant immédiatement à une activité professionnelle pratique.

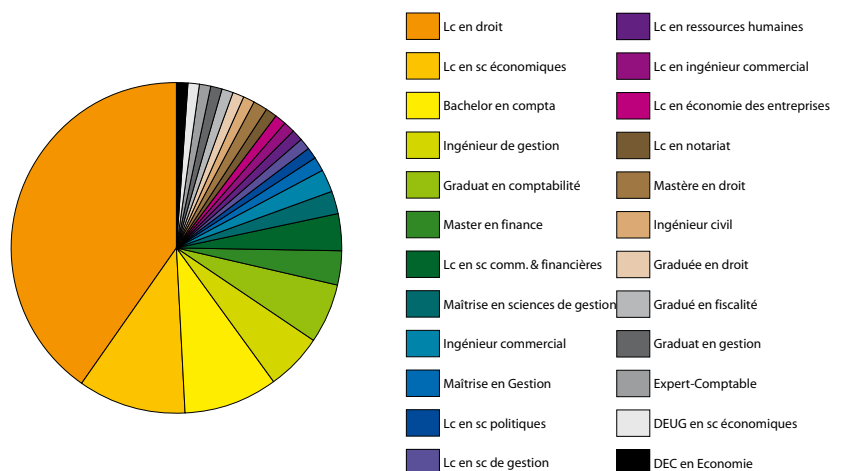
Ces deux premières catégories de personnes veulent en général s'inscrire à l'ensemble du programme du Mastère Spécial en Gestion Fiscale et souhaitent acquérir le titre de Maître Spécial en Gestion Fiscale.

- Des professionnels déjà spécialisés peuvent souhaiter se recycler ou acquérir des connaissances plus pointues dans certains domaines tels la fiscalité du secteur financier ou de la fiscalité internationale. Ils peuvent alors souhaiter ne s'inscrire qu'à un module.
- Des participants étrangers, exerçant une profession liée à la fiscalité dans leur pays ou faisant partie d'organismes financiers internationaux,

peuvent être intéressés par l'acquisition de connaissances approfondies en fiscalité belge ou en fiscalité européenne. Suivant le cas, ils peuvent être intéressés par l'ensemble du programme, par un module ou par un cycle de spécialisation.

La participation active et des travaux personnels sont requis pour certains cours donnés sous forme de séminaires, en groupes limités de participants.

Le cursus des étudiants lors de la dernière année académique était le suivant :



LA FLEXIBILITE

Comme le Mastère Spécial en Gestion Fiscale s'adresse notamment à des personnes qui exercent déjà une activité professionnelle, l'horaire est organisé afin de favoriser cette même activité.

Les cours sont donnés trois fois par semaine en début de soirée de 17 h 30 à 20 h 30 ainsi que le samedi matin de 9h15 à 12h15.

Celui qui s'inscrit au Mastère Spécial en Gestion Fiscale a le choix entre trois possibilités :

- 1 S'il souhaite recevoir une formation complète, et acquérir éventuellement le titre de Maître Spécial en Gestion Fiscale, il peut s'inscrire à l'ensemble du programme étalé sur deux années; s'il réussit les examens, il obtiendra le diplôme de "Mastère Spécial en Gestion Fiscale".
- 2 S'il s'intéresse à une partie substantielle de la matière, mais n'est pas intéressé par l'acquisition du diplôme de "Mastère Spécial en Gestion Fiscale", ou s'il ne peut consacrer le temps nécessaire à la poursuite de l'ensemble du programme, il peut s'inscrire à l'un des 4 modules et obtenir le cas échéant un certificat après présentation d'examens.

Il peut cumuler les certificats relatifs aux quatre modules et obtenir également le diplôme de "Mastère Spécial en Gestion Fiscale", après étalement de ses études sur la période qu'il souhaitera.



L'inscription est autorisée pour un maximum de deux modules par an.

- 3 Les personnes intéressées pour suivre un ou plusieurs cours dans le cadre de leur formation permanente sont également bienvenus. Ils recevront en fin d'année une attestation de présence valable pour les instituts professionnels.



COLLECTION FISCALE

DE LA SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT

- Depuis sa création en 1988, il y a 22 ans, le Mastère Spécial en Gestion Fiscale a eu comme principe d'exiger de ses professeurs la rédaction de cours écrits et complets de la matière enseignée.
- Les étudiants disposent dès lors toujours d'un document écrit, rédigé par le professeur lui-même retraçant avec certitude la portée de l'enseignement.
- Certains ouvrages – et à terme l'ensemble des cours écrits devra répondre à ce critère – sont inclus dans la "Collection

PLANIFICATION FISCALE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS BELGES

Samir Douénias, Pascal Minne

Ce livre fait le point sur les trois préoccupations majeures des sociétés : assurer un rapatriement des revenus au moindre coût fiscal, éviter les pièges du transfer pricing et bénéficier des incitants fiscaux proposés par les États.

Édition 2004 | 728 pages | 165,00 €

FISCALITÉ DU SECTEUR NON MARCHAND

Hervé Louveaux

L'ouvrage se propose de faire la lumière sur la fiscalité particulière du non marchand dont la frontière avec le secteur marchand n'est plus si nette.

Édition 2006 | 360 pages | 120,00 €

ASPECTS FISCAUX DE LA COMPTABILITÉ ET TECHNIQUE DE LA DÉCLARATION FISCALE

Daniel De Crem, Michel Massart, Hugues Lamon, Alexis Van Bavel

Préface de Pascal Minne

Ce livre analyse les règles d'évaluation comptables prescrites par le droit des comptes annuels et les normes IAS/IFRS ainsi que les règles fiscales sur la base du schéma des comptes annuels.

Édition 2006 | 832 pages | 160,00 €

FISCALITÉ DES CADRES ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Éric Boigelot

Seules les personnes physiques sont éligibles au statut de dirigeant d'entreprise, ce qui peut entraîner sur le plan fiscal des conséquences inattendues, voire indésirables. Cet ouvrage très complet aborde la fiscalité particulière de ces dirigeants.

Édition 2006 | 544 pages | 155,00 €

QUEL IMPACT FISCALE SUITE À L'ADOPTION DES NORMES IFRS PAR L'UNION EUROPÉENNE ?

François Mousel - Préface de Pascal Minne

L'obligation pour les sociétés cotées d'utiliser les normes IAS/IFRS pour l'établissement de leurs comptes consolidés constitue une véritable révolution qui soulève des questions étudiées dans cet ouvrage d'une parfaite actualité.

Édition 2006 | 224 pages | 110,00 €

LA T.V.A.

Fondements et mécanismes

Françoise Baltus

Cet ouvrage décrit de manière simple et concise les principes, les fondements et les mécanismes de la T.V.A. Il est le fruit d'une longue pratique en la matière au niveau universitaire, sous l'angle du contentieux et du conseil.

Édition 2007 | 520 pages | 140,00 €

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT FISCALE

20^e anniversaire de la Maîtrise en gestion fiscale

Sous la coordination de Thierry Afschrift

Avec les contributions de Thierry Afschrift, Daniel Garabedian, Pol Glineur, Arnaud Lecocq, Marielle Moris, Olivier Neiryck, Bernard Peeters et Vincent Sepulchre

Ce livre reprend les actes du colloque organisé pour le 20^e anniversaire de la maîtrise en gestion fiscale de la Solvay Business School. Les meilleurs spécialistes y analysent les évolutions des principes généraux du droit fiscal.

Version électronique disponible sur www.strada.be

Édition 2009 | 280 pages | 90,00 €

fiscale de la Solvay Brussels School" (publiée par les Editions Larcier), qui regroupe les matières données, reprenant et complétant l'enseignement des professeurs.

- Ces ouvrages sont régulièrement mis à jour et fournissent aux diplômés un outil de référence actualisé et fondé sur l'enseignement qu'ils auront suivi.
- Ces ouvrages sont devenus des références dans le milieu de la fiscalité.

NOUVEAUTÉS

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT FISCALE



20^e anniversaire de la Maîtrise en gestion fiscale !

Thierry Afschrift, Daniel Garabedian, Pol Glineur, Arnaud Lecocq, Marielle Moris, Olivier Neiryck, Bernard Peeters, Vincent Sepulchre.

Éd. 2009 | 280 pages | 90,00 EUR

LES PRIX DE TRANSFERT



L'ouvrage intègre tous les derniers développements intervenus en 2008

Thierry Vanwelkenhuyzen

Éd. 2009
264 pages
80,00 EUR

Nouvelle édition !
Juin 2009

L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

Thierry Afschrift

Cette nouvelle édition aborde l'ensemble des règles relatives à l'impôt des personnes physiques et donne des solutions valables aussi en matière d'impôts des sociétés. Il tient compte des controverses importantes existant en doctrine et jurisprudence.

RENDEZ-VOUS SUR :
www.larcier.com

- Commandez les ouvrages en ligne
- Découvrez plus d'informations
- Abonnez-vous à nos newsletters
- Voyez toutes nos actualités à l'agenda

ORGANISATION PRATIQUE

DU MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE

A Conditions d'admission

Les inscriptions à l'ensemble du cycle du Mastère Spécial en Gestion Fiscale ou à l'un des modules de celui-ci sont soumises à l'une des conditions suivantes :

- [1] Tout porteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (licencié, ingénieur, ...), délivré par une université belge, est admissible. Il n'existe à cet égard pas d'exigence quant à la nature du diplôme (droit, ingénieur de gestion, sciences économiques, mais aussi d'autres domaines).
- [2] Tout porteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle délivré à l'étranger peut être admis moyennant accord du Bureau du Mastère Spécial en Gestion Fiscale.
- [3] Tout candidat non porteur d'un diplôme universitaire et sur la base d'un dossier justifiant d'un intérêt pour la matière enseignée, peut être admis et éligible au diplôme après accord du bureau.
- [4] Sauf dérogation accordée par le Bureau ou son délégué, les candidats devront déposer leur dossier de candidature au secrétariat, **au plus tard le 1er octobre 2010.**

Au cas où le nombre d'inscriptions serait trop élevé, le Bureau du Mastère Spécial en Gestion Fiscale pourra établir des critères de sélection des candidats.

Le Bureau se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par cycle pour préserver la qualité de

l'enseignement. Pour l'année 2009-2010, plus de 75 candidatures ont été acceptées en première année.

B Durée des études

Le programme complet du Mastère Spécial en Gestion Fiscale comporte 4 modules et a une durée de deux ans au moins, soit en principe deux modules par an.

Le nombre d'heures de cours par an est légèrement supérieur à 300.

C Choix des modules

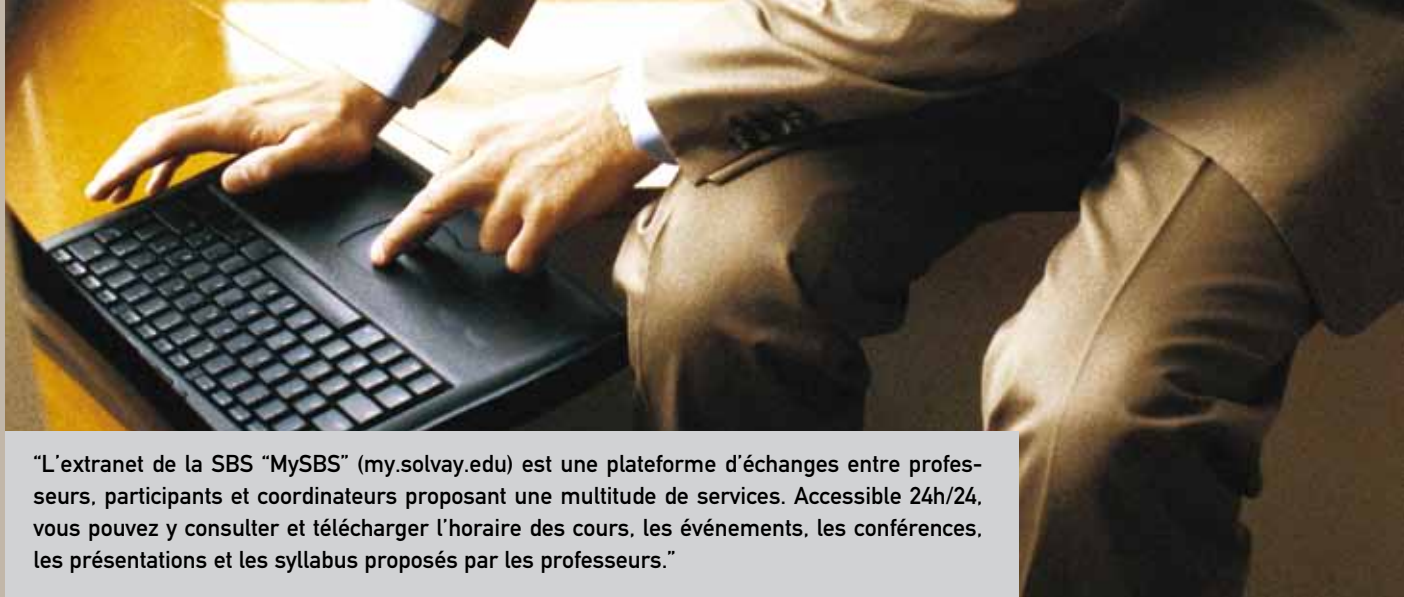
Le candidat admis peut ne s'inscrire qu'à un ou deux modules par année.

S'il souhaite obtenir le diplôme du Mastère Spécial en Gestion fiscale, il doit présenter avec succès les 4 modules dans l'ordre qu'il souhaite.

D Organisation, horaire et lieu des cours

L'année académique débutera par la séance inaugurale le jeudi 7 octobre 2010 qui sera suivie d'un cocktail de rencontre entre professeurs et étudiants (anciens, actuels, nouveaux et potentiels).

Les invitations peuvent être obtenues en téléphonant au secrétariat. Les étudiants peuvent répartir leurs examens sur les deux sessions de juin et de septembre; une pré-session facultative est organisée fin février/début mars 2011.



“L’extranet de la SBS “MySBS” (my.solvay.edu) est une plateforme d’échanges entre professeurs, participants et coordinateurs proposant une multitude de services. Accessible 24h/24, vous pouvez y consulter et télécharger l’horaire des cours, les événements, les conférences, les présentations et les syllabus proposés par les professeurs.”

Les cours se donnent à l’Université Libre de Bruxelles dans le bâtiment A de la Solvay Brussels School of Economics and Management, avenue F.-D. Roosevelt 50, les lundi, mardi et jeudi de 17 h 30 à 20 h 30 ainsi que le samedi de 9 h 15 à 12 h 15.

Le secrétariat est situé dans le bâtiment des 3è cycles de la Solvay Brussels School of Economics and Management, au troisième niveau, avenue F.-D. Roosevelt 19. (locaux 009 et 011; téléphone : 02/650.41.76, fax: 02/650.41.75, email: jfekenne@ulb.ac.be, site: www.solvay.edu/mgfisc)

E Langues

L’enseignement est dispensé en français.

F Diplômes attribués

Tout candidat ayant présenté et réussi, suivant la décision souveraine du jury, les quatre modules du Mastère Spécial en Gestion Fiscale, se verra diplômé du Mastère Spécial en Gestion Fiscale. Les participants ayant présenté les examens relatifs à un ou plusieurs modules se verront remettre un certificat par module.

G Prix Corinne BARTHOLME

A la mémoire de Mme Corinne BARTHOLME, professeur décédé en 1995, la Fondation Corinne BARTHOLME attribue tous les ans un prix à l’étudiant le plus méritant en matière d’impôts indirects (le règlement du prix est disponible au secrétariat).



H Inscriptions au Mastère Spécial en Gestion Fiscale

Pour obtenir le dossier de candidature, il convient de téléphoner au secrétariat, à Mme Josiane FEKENNE, Programme Coordinator (téléphone : 02/650.41.76, fax: 02/650.41.75, email: jfekenne@ulb.ac.be www.solvay.edu/mgfisc).

Le dossier doit être renvoyé au Mastère Spécial en Gestion Fiscale, Université Libre de Bruxelles, avenue F.-D. Roosevelt 19 – CP 145 à 1050 Bruxelles. Le secrétariat fera parvenir à bref délai à tous les candidats une lettre faisant part de leur acceptation par le Bureau.

I Coût du programme

Le droit d’inscription est fixé à 2.100 euros par année d’étude, composée de deux modules.

Pour un module séparé, le droit d’inscription est de 1.250 euros.

En général, les droits d’inscription constituent pour les personnes qui en assument la charge (les candidats eux-mêmes ou leur employeur) des frais professionnels déductibles des revenus imposables.

Lors de son inscription en première année, l’étudiant devra verser un montant de 200 euros pour les frais administratifs à valoir sur son minerval.

Le droit d’inscription couvre l’accès personnalisé à l’extranet My SBS sur lequel les étudiants ont accès aux syllabus des cours pour lesquels ils sont inscrits. Le droit d’inscription ne couvre pas les frais d’assurances (environ 30 euros) et le coût des livres publiés chez Larcier.





→ Consultez régulièrement la plateforme MySBS et tenez-vous au courant des actualités de la Solvay Brussels School of Economics and Management et du Mastère Spécial en Gestion fiscale. Les slides des séminaires sont disponibles pour les Alumni et les étudiants sur le site par simple téléchargement

LE RESEAU DES ALUMNIS

Le Mastère Spécial en Gestion Fiscale a multiplié ces dernières années les réunions entre anciens diplômés par des colloques et des séminaires d'actualités fiscales donnés par les professeurs, ainsi que par notre président Maître Afschrift et notre vice-président Monsieur Pascal Minne.

En outre, les alumni ont accès à la plateforme My SBS, à partir de laquelle ils peuvent télécharger les syllabus actualisés et les dernières notes de cours des professeurs et sont invités à participer chaque année à la séance inaugurale organisée en octobre.



CE QU'ILS SONT DEVENUS

Hugues LAMON

De l'étudiant au professeur ...

"En 2003, Daniel De Crem et Michel Massart m'ont fait l'honneur de me demander de reprendre leur cours au Mastère en Gestion Fiscale. Après avoir recréé le tandem fiscal – audit avec Alexis Van Bavel, je suis donc retourné au Mastère en Gestion Fiscale, cette fois en tant qu'enseignant."

Jean CAVENAILE

"Je collabore au pôle de gestion d'actifs au Benelux au sein d'AXA Investment Managers et assume la responsabilité des fonctions financières et administratives de l'entité belge. Je me félicite de pouvoir toujours tirer profit des connaissances que votre programme m'a permis d'assimiler en matière fiscale. Cette formation me laisse des souvenirs très forts."

Didier WAFFLARD

"Je suis expert en normes comptables IFRS au sein de Fortis Insurance Belgium. La pratique de l'analyse de textes juridiques durant mes deux années de Gestion Fiscale, en complément à ma formation d'ingénieur commercial, a constitué un atout pour mon emploi actuel."

Bruno HALLEUX

"Après le Mastère, j'ai poursuivi mon parcours bancaire en assumant la fonction de responsable des paiements nationaux pour Delta Lloyd Bank et actuellement je travaille comme Wealth Structuring Officer pour Fortis Private Banking."

Xavier COIRBAY

"Je suis directeur en charge des investissements en gestion alternative et de la coordination administrative du groupe Sofina."

Alain BOLLY

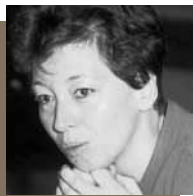
"Après plus de dix ans à la cellule fiscale de la Cour des comptes et fort du bagage acquis à la Maîtrise en Gestion Fiscale de la SBS, j'ai été récemment nommé Greffier de la Cour des comptes par la Chambre des représentants."

BUREAU DU MASTÈRE SPÉCIAL EN GESTION FISCALE

Le Bureau du Mastère Spécial en Gestion Fiscale est composé de :



Thierry AFSCHRIFT
professeur ordinaire
à l'Université Libre de Bruxelles,
Président



Françoise BALTUS
chargée de conférences
au Mastère Spécial
en Gestion Fiscale,
Membre du bureau



Pascal MINNE
professeur ordinaire
à l'Université Libre de Bruxelles,
Vice-Président



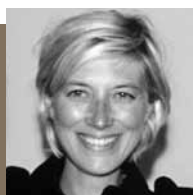
Sami DOUENIAS
chargé de conférences
au Mastère Spécial
en Gestion Fiscale,
Membre du bureau



Michel MASSART
maître de conférences
à l'Université Libre de Bruxelles,
Membre du bureau



Marielle MORIS
chargée de conférences
au Mastère Spécial
en Gestion Fiscale,
Membre du bureau



Colette PLASMAN
Programme Manager
chargée de conférences
au Mastère Spécial
en Gestion Fiscale,
Membre du bureau



LES TEMOIGNAGES

Daphné de LAVELEYE

Avocat stagiaire

Liedekerke, Wolters, Waelbroeck, Kirkpatrick

Promotion 2010

“En tant que jeune avocate en droit des affaires, le Mastère Spécial en Gestion fiscale, par son approche pluridisciplinaire, m’a permis d’approfondir divers aspects du droit fiscal et d’élargir mes perspectives d’analyse. Le Mastère est d’autant plus constructif que les professeurs allient profil académique et expérience professionnelle.”

David MUSSCHE

Avocat

Cabinet NautaDutilh

Promotion 2010

Le Mastère Spécial en Gestion Fiscale propose des enseignements de très haute qualité et est caractérisé par une approche pluridisciplinaire, me permettant d’acquérir de bons réflexes en présence de situations tirées directement de la pratique. Les connaissances acquises lors de mes deux années d’études au sein du Mastère m’ont conforté dans mon choix de plonger dans une carrière d’avocat-fiscaliste. Etant néerlandophone, le Mastère était aussi l’opportunité par excellence de parfaire ma connaissance des langues et de me mettre au courant de la doctrine et jurisprudence francophones. De plus, l’atmosphère amicale m’a permis de tisser des liens avec mes camarades de promotion.

Philippe LATOUR

Chief Financial Officer

Fortis Insurance Belgium

Promotion 1990

“La fiscalité est un point clé dans la gestion financière de l’entreprise, notamment dans les aspects liés au rendement des investissements financiers et, de manière plus générale, dans les aspects liés à la création de valeur.”

Bruno NOWAK

Head of Wealth Planning & Financial advisory

Dexia Life & pensions - Luxembourg

Promotion 2001

“Le Mastère m’a permis de développer mes connaissances techniques, de préparer mon évolution de carrière et surtout de m’enrichir par la rencontre de collègues provenant d’horizons professionnels très différents. A la Solvay Brussels School, les professeurs ne nous ont pas seulement appris la théorie et les principes de la fiscalité ; ils nous ont surtout permis de développer notre propre approche de la solution dans un environnement complexe et en perpétuelle évolution.”

Jean-Michel DETOURNAY

Senior Management International Tax Solvay S.A.

Promotion 2008

« L’éventail des matières abordées est large et permet d’acquérir une base solide : elles sont enseignées par une large palette de patriciens expérimentés qui connaissent bien les problèmes auxquels nous sommes confrontés en milieu d’entreprise. Les participants ont des expériences très diverses, ce qui permet des échanges de vues enrichissantes. Diplômé de Solvay et après plus de 20 ans de carrière, j’ai aussi adoré me replonger dans l’ambiance universitaires, très conviviale.»



→ Suivant la dernière étude de Benchmarking réalisée en 2008 auprès de nos étudiants, **80% d’entre eux ont jugé essentiel l’impact que leur a conféré leur diplôme en termes d’avancement dans leur carrière et en terme de rémunération.**

Laurent BAILLY

Equity Analyst FORTIS Bank

Participant en première année 2008-2009

“En tant qu’analyste, ce programme a traité notamment en profondeur les aspects fiscaux relatifs à la valorisation. Il permettra certainement tant aux dirigeants, conseillers ou analystes d’entreprises qu’à l’investisseur (société ou particulier) de mieux évaluer l’opportunité (sous l’angle du droit fiscal) d’une opération. Vu l’inflation législative, les soubresauts jurisprudentiels, la profusion de circulaires et décisions anticipées, la fiscalité est devenue une matière complexe et en constante évolution. Ce Mastère aborde de façon remarquable l’analyse de ces questions souvent très controversées.»

PROGRAMME DES COURS

MODULE 1

INTRODUCTION A LA FISCALITÉ

Responsable académique : Michel MASSART

SÉMINAIRE D'INTRODUCTION AU DROIT FISCAL ⁽¹⁾

O. NEIRYNCK, V-A. de BRAUWERE, F. GODDEVRIENDT

30 H

Le premier objectif de ce séminaire est de familiariser l'étudiant qui ne dispose pas d'une formation juridique avec les notions élémentaires qui constituent les fondements du droit fiscal belge, dans l'identification, la compréhension et la recherche de ses sources (législation, jurisprudence et doctrine). Ce séminaire intègre également l'enseignement de droit civil en rapport avec le droit fiscal.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT FISCAL ^{(1) et (3)}

M. MORIS

15 H

Le cours traite des principales sources de droit interne et de droit international qui régissent le droit fiscal, des principes qui délimitent les pouvoirs des autorités taxatrices ou les droits des redevables, tels que les principes constitutionnels d'égalité, de légalité, le droit à la sécurité juridique, le choix licite de la voie la moins imposée et les limites de ce droit.

IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES ^{(2) et (3)}

M. DAUBE

20 H

Il s'agit d'un cours général dont l'objet est l'étude des règles de base qui régissent la première catégorie d'impôts sur les revenus. Il constitue le préalable nécessaire pour aborder les cours plus spécifiques qui approfondissent certains aspects de l'impôt des personnes physiques.

IMPÔT DES SOCIÉTÉS ^{(2) et (3)}

TH. VANWELKENHUYZEN

40 H

Examen détaillé, à l'aide d'exemples tirés de la pratique, des dispositions légales applicables aux sociétés belges tant en Belgique qu'à l'étranger. Les lois les plus récentes sont systématiquement abordées.

EXERCICES PRATIQUES D'IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES⁽²⁾

M. REMION, S. SCARNA Suppléant : E. BOIGELOT

30 H

Ces travaux pratiques ont pour but de permettre à l'étudiant d'appliquer, dans ces exercices proposés, les différentes règles enseignées en la matière au cours magistral. L'étudiant est invité à participer de manière interactive (en utilisant le code) à la résolution des différents cas qui lui sont soumis par le titulaire.

DROIT DES SOCIÉTÉS

TH. TILQUIN

40 H

Cours exposant certains principes généraux relatifs respectivement aux sociétés non personnalisées et aux sociétés dotées de la personnalité et examinant en détail chacune des sociétés qui ne sont pas dotées de la personnalité (société de droit commun, société momentanée et société interne) et le fonctionnement de chaque type de société dotée de la personnalité. Il vise aussi la mutation des sociétés dotées de la personnalité (transformation, fusion, scission, apport d'universalité ou de branche d'activité), la dissolution et la liquidation, de même que certaines questions de droit international privé.

COMPTABILITÉ⁽⁴⁾ (y compris exercices pratiques)

P-H. BONNEFOY, C. PLASMAN

30 H

Le cours de comptabilité et les exercices pratiques proposent à l'étudiant non économiste une approche fiscale de la comptabilité.

A la fin du cours, l'étudiant pourra lire et interpréter un bilan et ses annexes, et sera capable de transposer en comptabilité des opérations fiscales spécifiques, telles que les démembrements de propriété, les rachats d'actions propres et autres opérations financières.

205 H

(1) facultatif pour les licenciés en droit.

(2) facultatif pour les licenciés en droit diplômés depuis le 1/1/2008.

(3) facultatif pour les ingénieurs de gestion Solvay ULB diplômés depuis le 1/1/2008.

(4) facultatif pour les ingénieurs de gestion et pour les experts comptables IEC



MODULE 2

COURS DE BASE

Responsable académique : Michel MASSART

TVA

F. BALTUS

30 H

Cours axé sur l'étude des mécanismes, des principes et des fondements de la T.V.A. Par une approche analytique, il couvre principalement la matière de l'assujettissement et de ses conséquences, des opérations imposables (taxation, exonérations, localisation, base d'imposition etc.), des déductions (naissance, étendue, révisions), du régime de taxation des opérations intracommunautaires et celui des opérations dans le domaine de l'immobilier.

DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE SUCCESSION⁽⁵⁾

A. CULOT

20 H

L'objectif du cours est d'initier l'étudiant aux principes généraux applicables en cas d'enregistrement des principales conventions visées par le Code des droits d'enregistrement (Vente, bail, emphytéose, superficie, apport en société, donation, partage). Il a également pour but d'attirer l'attention de l'étudiant sur certaines conventions (vente avec déclaration de command), opérations (fusion ou partage de sociétés) ou structures usuelles (renonciation à accession, contrat de promotion) et sur leurs incidences fiscales au regard dudit Code.

PROCÉDURE ET PREUVE

I. WOUTERS

20 H

Cours destiné à des praticiens ou futurs praticiens dans le domaine de la fiscalité. Sont enseignés les principes fondamentaux en matière de la preuve, à savoir la charge de la preuve et les modes de preuve. La procédure fiscale est aussi un élément capital pour être en mesure de faire valoir utilement les arguments d'un contribuable tout en permettant de vérifier si l'administration a respecté les règles applicables en la matière.

DROIT PÉNAL FISCAL ET FINANCIER

F. ROGGEN, A. RISOPOULOS

30 H

Ce cours a pour principaux objectifs d'aborder les notions de fraude fiscale, de simulation et de requalification, en relation avec le droit pénal, les pouvoirs d'investigation du fisc à l'égard du contribuable et des tiers, le secret bancaire et ses limites et la procédure en matière pénale ainsi que les règles de fond en droit fiscal pénal. Il étudie également deux autres délits financiers tels que l'abus de biens sociaux et le blanchiment ainsi que la responsabilité pénale des personnes morales.

FONCTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

F. BALTUS

10 H

Cours ayant principalement pour but de familiariser l'étudiant avec l'utilisation, dans les contacts avec l'administration fiscale, de règles telles que celles tirées des lois relatives à la motivation formelle des actes administratifs et à la publicité de l'administration, ainsi qu'avec les structures et le fonctionnement des principales administrations fiscales chargées de l'établissement et du recouvrement des impôts directs et des impôts indirects.

ASPECTS FISCAUX DE LA COMPTABILITÉ

H. LAMON, A. VAN BAVEL

30 H

Cours couvrant le traitement comptable et fiscal lié à l'application des règles d'évaluation conformes aux dispositions du droit belge des comptes annuels, et abordant aussi de manière succincte les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Celui-ci est structuré selon les rubriques des comptes annuels.

QUESTIONS APPROFONDIES D'IMPÔTS INDIRECTS (ETUDES DE CAS)

F. BALTUS, A. CULOT, I. WOUTERS, N.

20 H

Cours ayant pour objet le travail de questions concrètes d'application des impôts indirects (TVA ou droits d'enregistrement ou de succession). Il demande à l'étudiant de comprendre, analyser et étudier de manière critique des questions d'actualité. Il comprend la rédaction d'un travail écrit et sa défense orale devant l'ensemble des étudiants. L'étudiant est invité à accroître ses capacités en matière de recherches de sources, d'analyse critique de celles-ci et de présentation des solutions trouvées.

QUESTIONS APPROFONDIES D'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

P. HAUFENNE

20 H

Cours ayant pour objet d'étudier de manière approfondie des controverses d'actualité en matière d'impôt des personnes physiques telles que taxation et planification des avantages de toute nature (stock options, régime des revenus divers et de plus-values sur actions).

TECHNIQUE DE LA DÉCLARATION FISCALE

CH. HANNOT

10 H

190 H

Total modules 1 + 2

395 H



MODULE 3



SPECIALISATION : COURS DE BASE

Responsable académique : Thierry AFSCHRIFT

DROITS DE L'HOMME ET LE FISC

M. MORIS

15 H

Ce cours étudie les évolutions récentes du droit fiscal grâce à l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. L'interaction entre cette Convention et le droit fiscal a permis de faire évoluer des matières telles que le droit à un recours effectif devant un tribunal contre une amende fiscale, la reconnaissance du droit à la sécurité juridique et du principe de la proportionnalité de l'impôt.

RÉORGANISATION DE SOCIÉTÉS

J.F. LYCOPS

20 H

Cours ayant pour objectif d'inciter l'étudiant à appréhender les mécanismes, les principes et l'interaction des différentes règles applicables en cas de réorganisation de sociétés telles que définies par la directive européenne « Fusion » N° 90/434. Il traite également d'une manière non exhaustive tant de droit communautaire, de droit de sociétés que de leurs incidences comptables et fiscales directes et indirectes.

QUESTIONS APPROFONDIES D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS (ETUDES DE CAS)

T. BLOCKERYE, E. BOIGELOT, A. PIERON, C. PLASMAN, M. VAN BEIRS

40 H

Les étudiants préparent et défendent des cas concrets qui leur ont été soumis par les professeurs, lesquels commentent et corrigent avec eux les différentes questions en abordant tous les aspects de la fiscalité des sociétés.

CONVENTIONS INTERNATIONALES

C. DOCCLLO

30 H

Cours s'articulant sur le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE. Les principes de politique fiscale sous-jacents et les mécanismes du Modèle sont étudiés de manière approfondie. Les spécificités des conventions conclues par la Belgique sont étudiées en comparant ces conventions au Modèle.

DROIT FISCAL EUROPÉEN

C. DOCCLO

30 H

Cours essentiellement consacré aux grands principes du droit européen, appliqués en matière fiscale par la Cour européenne de Justice. Il a également pour ambition de donner à l'étudiant des clés de lecture qui lui permettent de cerner la portée des arrêts de la Cour, de les comparer, d'analyser la jurisprudence de manière critique et de l'exploiter concrètement.

FISCALITÉ ET PARAFISCALITÉ DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

E. BOIGELOT

15 H

Cours analysant de manière complète cette catégorie spécifique de revenu professionnel, réservée à certaines personnes physiques en fonction de leur activité et de leur statut social. Il étudie également les différents mécanismes permettant aux dirigeants d'entreprises, mais aussi aux cadres souvent confrontés à la même recherche d'efficacité, de gérer leur fiscalité par le recours, par exemple, aux avantages de toute nature, à l'intéressement au capital de l'entreprise, à l'interposition d'une société de management, aux pensions complémentaires, à l'expatriation ou au fractionnement de rémunération.

QUESTIONS APPROFONDIES D'IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS

A. PIERON

15 H

Cours analysant en profondeur le concept de résidence belge et son négatif. Le non-résident n'étant taxable que sur les revenus de source belge, le cours s'attache ensuite à définir précisément ce qui constitue aux yeux du législateur « une source » belge pour chaque type de revenus, immobiliers, mobiliers, professionnels et divers. Les travaux récents de l'OCDE, les directives de la jurisprudence européenne influencent fortement cette matière ; ce qui sera dès lors également abordé.

QUESTIONS APPROFONDIES DE DROITS DE SUCCESSION

A. CULOT

20H

Cours ayant pour but d'explicitier, sur la base de cas pratiques, les présomptions et fictions contenues dans le Code des droits de succession mais également d'analyser l'incidence des actes de la vie courante sur les droits de succession. Les techniques de base en matière de planification patrimoniale sont également abordées.

PRINCIPES DE FISCALITÉ RÉGIONALE ET LOCALE

J.P. MAGREMANNE

15H

Cours débutant par un exposé relatif au pouvoir fiscal des communes, des provinces et des régions exposant les tempéraments et limites imposés par différents textes à ce pouvoir fiscal. Il étudie ensuite la procédure d'établissement du règlement-taxe communal et provincial ainsi que du décret régional ou de l'ordonnance ainsi que la procédure d'établissement de la taxe elle-même (établissement du rôle, taxation d'office, délais d'imposition, etc). Enfin sont examinées les règles de procédure applicables au contentieux du règlement-taxe (recours en annulation devant le Conseil d'Etat, etc) et de la taxe (réclamation, recours devant le Tribunal de première instance)

200 H

MODULE 4

SPECIALISATION COURS APPROFONDIS

Responsable académique : Pascal Minne

A) SECTEURS

FISCALITÉ DES HOLDINGS

V. DELLOYE

15 H

Le propos de ce cours est de donner une vision globale du régime fiscal applicable aux sociétés holdings. Il se concentre sur l'analyse du traitement fiscal réservé par le code des impôts sur les revenus aux actions, principal actif d'une société holding, depuis leur acquisition jusqu'à leur cession et examine de manière approfondie le régime fiscal des dividendes, des plus-values et des moins-values sur actions. Ce cours est illustré par différents exemples tirés de la pratique.

FISCALITÉ BANCAIRE

E. ANDRÉ

15 H

Cours visant à exposer, d'une manière non exhaustive, plusieurs domaines choisis de la fiscalité directe et indirecte, relatifs aux établissements de crédit et aux diverses activités financières exercées par ces établissements.

FISCALITÉ DE L'ASSURANCE

H. STULEMEYER

20 H

Cours visant à donner un aperçu des principaux aspects fiscaux liés à l'assurance. Outre les aspects réglementaires liés à l'activité de l'assurance, il examine les produits d'assurance (essentiellement vie), les prélèvements de nature fiscale ou parafiscale, l'impact en matière de droits de succession et enfin la fiscalité des compagnies d'assurances. Le but poursuivi est donc d'attirer l'attention du praticien sur les différentes facettes de la fiscalité du secteur des assurances et de lui donner des lignes directrices.

DROIT FISCAL IMMOBILIER

M. IGALSON

20 H

Cours traitant du régime fiscal et des coûts fiscaux d'une détention, location, acquisition ou aliénation d'un immeuble ou d'un droit réel, tant en matière d'impôts directs qu'indirects. Il étudie également les procédés pour réduire les coûts fiscaux (droits d'enregistrement, récupération de la TVA) tel entre autres, le régime des démembrements de propriété, de la société immobilière, d'opérations soumises à la TVA ainsi que certains aspects du financement d'une acquisition immobilière.

FISCALITÉ DU SECTEUR NON MARCHAND

H. LOUVEAUX

15 H

Le cours s'oriente vers l'étude de questions bien particulières, l'examen de certaines formules avantageuses et les changements récents. Il parcourt l'impôt sur les revenus, impôt des personnes morales et l'impôt des sociétés, la déductibilité de certains dons et legs, l'immunité du précompte immobilier, la TVA, la taxe annuelle compensatoire des droits de succession et les droits d'enregistrement sur les donations et des droits de succession.

FISCALITÉ DES PME

S. VANHAELST

20 H

Cours examinant le régime fiscal des PME belges et de leurs dirigeants, de leur constitution à leur liquidation, en analysant les possibilités de réduction de la charge fiscale de la société et du dirigeant.

B) INTERNATIONAL

PLANIFICATION FISCALE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS

S. DOUENIAS, PH. LION

45 H

L'enseignement du cours vise à rencontrer les objectifs fiscaux des groupes de sociétés en matière de rapatriement des revenus et d'incitants fiscaux.

Après avoir brossé un tableau des principes généraux et des grands concepts de la planification internationale des sociétés, un accent particulier est accordé aux mesures anti-abus qui sont autant de contraintes conditionnant toute planification. Il envisage ensuite en collant à la réalité la plus actuelle, les sociétés holdings, les sociétés de financement, y inclus les intérêts notionnels, les partnerships et le "private equity".

TRANSFER PRICING

TH. VANWELKENHUYZEN

20 H

Cours étudiant les dispositions et les problématiques belges et internationales des prix de transfert. Les prix de transfert constituent "le" sujet d'actualité pour toutes les sociétés belges en raison de l'attention accrue du fisc belge pour cette matière. Ils sont remis dans le contexte économique dans lequel les groupes multinationaux opèrent.

QUESTIONS APPROFONDIES DE FISCALITÉ INTERNATIONALE (ÉTUDES DE CAS)

P. DELACROIX, J-P. MAGREMANNE, S. MARY, B. NIBELLE, TH. VANWELKENHUYZEN

30 H

Les étudiants préparent et défendent des cas concrets qui leur ont été soumis par les professeurs, lesquels commentent et corrigent avec eux les différentes questions en abordant tous les aspects de la fiscalité internationale.

200 H

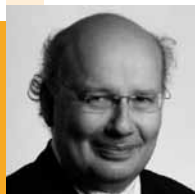
Total modules 3 + 4

400 H

Un nombre minimum de 120 heures est à choisir parmi le Module 4.



LE CORPS PROFESSORAL



Monsieur Thierry AFSCHRIFT
Responsable académique du Module 3, Président
Professeur ordinaire à la Solvay Brussels School-ULB
Licencié en droit à ULB
Licencié en droit économique ULB
Licencié en sciences fiscales ULB
Avocat au Barreau de Bruxelles et de Genève (Association Afschrift)



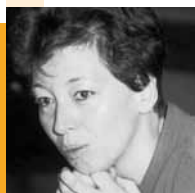
Madame Mélanie DAUBE
Impôt des personnes physiques
Licenciée en droit à l'ULB
Licenciée en droit économique ULB
Assistante à la faculté de droit ULB
Avocat au barreau de Bruxelles (Association Afschrift)



Madame Evelyne ANDRÉ
Fiscalité bancaire
Licenciée en Philosophie et Lettres ULB
Licenciée en Droit ULB
Conseil fiscal IEC
Conseil fiscal AG Insurance



Madame Valérie-Anne de BRAUWERE
Séminaire d'introduction au droit fiscal
Licenciée en droit de l'UCL
Avocat au Barreau de Bruxelles (Association Dekeyser, de Brauwere et Associés)



Madame Françoise BALTUS
TVA, Questions approfondies d'impôts indirects, Fonctionnement et pratique de l'administration fiscale
Licenciée en droit ULB
Licenciée en droit économique ULB
Licenciée en droit fiscal ULB
Secrétaire de rédaction du Journal de droit fiscal
Avocat au Barreau de Bruxelles



Monsieur Patrice DELACROIX
Planification fiscale internationale des sociétés
Licencié en droit UCL
Licencié en droit fiscal VUB
Conseil fiscal IEC
Tax Partner PricewaterhouseCoopers



Monsieur Thierry BLOCKERYE
Questions approfondies d'impôt des sociétés
Licencié en droit UCL
Licencié en droit fiscal ULB
Professeur à L'École Supérieure des Sciences Fiscales
Avocat au Barreau de Bruxelles (Avocat associé Clifford Chance)



Monsieur Victor DELLOYE
Fiscalité des holdings
Licencié en droit UCL
Maître en Sciences Fiscales (ESSF)
Administrateur-Secrétaire général de la Compagnie Nationale à Portefeuille



Monsieur Eric BOIGELOT
Fiscalité et parafiscalité des dirigeants d'entreprise, Questions approfondies d'impôt des sociétés, Exercices pratiques d'impôt des sociétés
Exercices pratiques d'impôts des personnes physiques (supplément).
Licencié en droit à ULB Licencié en droit économique ULB
Assistant auprès de la Faculté de Droit de l'ULB
Avocat au Barreau de Bruxelles (Association Dal & Veldekens)



Madame Caroline DOCCLLO
Conventions internationales, Droit fiscal européen
Licenciée en droit ULB
Licenciée en droit fiscal ULB
Licenciée en droit économique ULB
Licenciée en criminologie ULB
LL.M. In Taxation New York University
Avocat au Barreau de Bruxelles (Loyens & Loeff)



Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY
Comptabilité
Ingénieur commercial Solvay ULB
Gestion des Risques Financiers INSEAD Fontainebleau
Maître en Gestion des Risques Financiers Saint-Louis
Professeur suppléant Advanced Accounting Solvay Brussels School of Economics & Management
Reviseur d'entreprises
Associé Deloitte



Monsieur Sami DOUENIAS
Planification fiscale internationale des sociétés
Ingénieur commercial Solvay
Maître en Gestion Fiscale SBS
Tax Partner PricewaterhouseCoopers



Monsieur André CULOT
Droits d'enregistrement et de succession, Questions approfondies d'impôts indirects, Questions approfondies de droits de succession
Conseil fiscal I.E.C.
Ancien directeur à l'Administration de l'enregistrement
Ancien Senior Counsel chez PricewaterhouseCoopers
Rédacteur en chef du Recueil général de l'enregistrement et du notariat



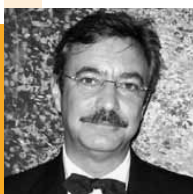
Monsieur Filip GODDEVRIENDT
Séminaire d'introduction au droit fiscal
Licencié en droit KUL
Licencié en droit économique UCL
D.E.A. en droit des Affaires Paris1-Sorbonne
Avocat au Barreau de Bruxelles (Association Afschrift)

**Monsieur Simon GOLSTEIN**

Professeur honoraire ULB
Ingénieur civil ULB
Licencié en sciences économiques
et financières ULB
Master of Science in industrial
management (MIT-Mass.)
Co-fondateur du Mastère Spécial
en Gestion Fiscale

**Monsieur Jean-François LYCOPS**

Réorganisation de sociétés
Licencié en droit VUB
Administrateur Private Insurer SA

**Monsieur Christian HANNOT**

Technique de la déclaration fiscale
Licencié en droit ULB
Maître en sciences fiscale ESSF
Conseil fiscal IEC
Conseil juridique et fiscal Groupe Petercam

**Monsieur Jean-Pierre MAGREMANNE**

Questions approfondies de fiscalité
internationale
Principes de fiscalité régionale et locale
Licencié en droit ULB
Licencié en droit des entreprises VUB
Diplômé en Sciences Fiscales (ESSF)
Avocat au Barreau de Bruxelles
(Xirius)

**Madame Pascale HAUTFENNE**

Questions approfondies d'impôt des
personnes physiques
Licenciée en droit UCL
Licenciée en droit fiscal ULB
Assistante à la Faculté de Droit de l'ULB
Avocat au Barreau de Bruxelles
(Association Afschrift)

**Monsieur Serge MARY**

Questions approfondies de fiscalité
internationale
Administrateur
Expert-comptable et Conseil fiscal I.E.C.
Expert UE, IMF, World Bank, OCDE

**Madame Muriel IGALSON**

Droit fiscal immobilier
Licenciée en droit ULB
Avocat au Barreau de Bruxelles
(Association Afschrift)

**Monsieur Michel MASSART**

Responsable académique des modules 1 et 2,
Maître de conférences à la Solvay Brussels School-ULB
Ingénieur commercial Solvay
Reviseur d'entreprises honoraire
Administrateur Millicom International Cellular SA

**Monsieur Hugues LAMON**

Aspects fiscaux de la comptabilité
Ingénieur Commercial SBS
Maître en Gestion Fiscale SBS
Diplômé en Analyse Financière ABAF
Conseil fiscal IEC
Partner PricewaterhouseCoopers

**Monsieur Pascal MINNE**

Responsable académique du module 4,
Vice-président
Professeur ordinaire à la Solvay Brussels School-ULB
Licencié en droit ULB
Certificate in Economics (Oxford)
Certificate in International Taxation (N.Y.U.)
Administrateur-délégué du Groupe PETERCAM

**Monsieur Philippe LION**

Planification fiscale internationale
des sociétés
Licencié en droit KUL
Diplômé en Sciences Fiscales (ESSF)
D.A.A.D. Juristenaustauschprogramm (Tübingen)
Master of Laws in Taxation (University of London)
Avocat au Barreau de Bruxelles
(Baker & McKenzie)

**Madame Marielle MORIS**

Principes généraux du droit fiscal,
Droits de l'homme et le fisc
Licenciée en droit ULB
Conseiller à la cour d'appel de Bruxelles

**Monsieur Hervé LOUVEAUX**

Fiscalité du secteur non marchand
Licencié en droit ULB
Licencié en droit fiscal ULB
Juge au Tribunal de première instance de
Bruxelles

**Monsieur Olivier NEIRYNCK**

Séminaire d'introduction au droit fiscal
Licencié en droit UCL
Licencié en droit fiscal ULB
Assistant à la Faculté de droit de l'ULB
Avocat au Barreau de Bruxelles
(Association Afschrift)



Monsieur Benoît NIBELLE
Questions approfondies de fiscalité internationale
 Licencié en droit UCL
 Licencié en droit fiscal ULB
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Nibelle et Avocats)



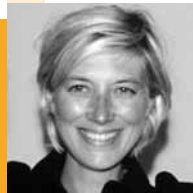
Monsieur Hervé STULEMEYER
Fiscalité de l'assurance
 Licencié en droit UCL
 Licencié en droit fiscal ULB
 Conférencier à l'ICHEC Entreprises
 Gérant Albatros Estate Planning SPRL



Madame Astrid PIERON
Questions approfondies d'impôt des sociétés,
Questions approfondies d'impôt des non-résidents
 Licenciée en droit UCL
 Diplômée de l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales (ESSF)
 Avocat au Barreau de Bruxelles (Partner Mayer Brown)



Monsieur Thierry TILQUIN
Droit des sociétés
 Licencié en droit ULB
 Licencié en droit économique ULB
 Licencié en sciences économiques ULB
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Liedekerke, Wolters, Waelbroeck, Kirkpatrick)



Madame Colette PLASMAN
Questions approfondies d'impôt des sociétés
Comptabilité (exercices)
 Ingénieur de gestion SBS
 Conseil fiscal I.E.C.
 Membre effectif de l'A.B.E.X.
 Juge consulaire au Tribunal de commerce de Bruxelles
 Administrateur (Stratego Finance)



Monsieur Alexis VAN BAVEL
Aspects fiscaux de la comptabilité
 Ingénieur Commercial et de Gestion IAG – UCL
 CEMS Master, Community of European Management Schools
 Réviseur d'entreprises
 Audit Director PricewaterhouseCoopers



Madame Myriam REMION
Exercices pratiques d'impôts des personnes physiques
 Licenciée en droit UCL
 Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles



Monsieur Martin VAN BEIRS
Questions approfondies d'impôt des sociétés
 Licencié en droit ULB
 Post-Graduat en gestion du CEPAC
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Association Afschrift)



Monsieur André RISOPOULOS
Droit pénal fiscal et financier
 Licencié en droit ULB
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Association Schmitz - Jottrand - Klees - Risopoulos & Gernay)



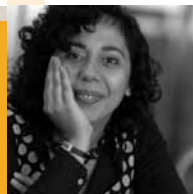
Madame Sophie VANHAELST
Fiscalité des PME
 Licenciée en droit ULB
 Licenciée en droit économique ULB
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Association Philippe & Partners)



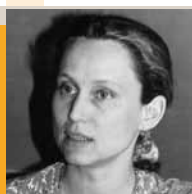
Madame Françoise ROGGEN
Droit pénal fiscal et financier
 Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles
 Chargée de cours à la faculté de médecine de l'ULB
 (règles juridiques de l'expertise médicale)
 Maître de Conférences à la Faculté de droit de l'ULB
 Suppléant: Monsieur André RISOPOULOS



Monsieur Thierry VANWELKENHUYZEN
Impôt des sociétés,
Questions approfondies de fiscalité internationale
Transfer Pricing
 Licencié en droit UCL
 Master of law (LL.M.), New York University, School of law
 Gradué en Sciences fiscales, Fiscale Hogeschool, Bruxelles
 Tax Partner PricewaterhouseCoopers

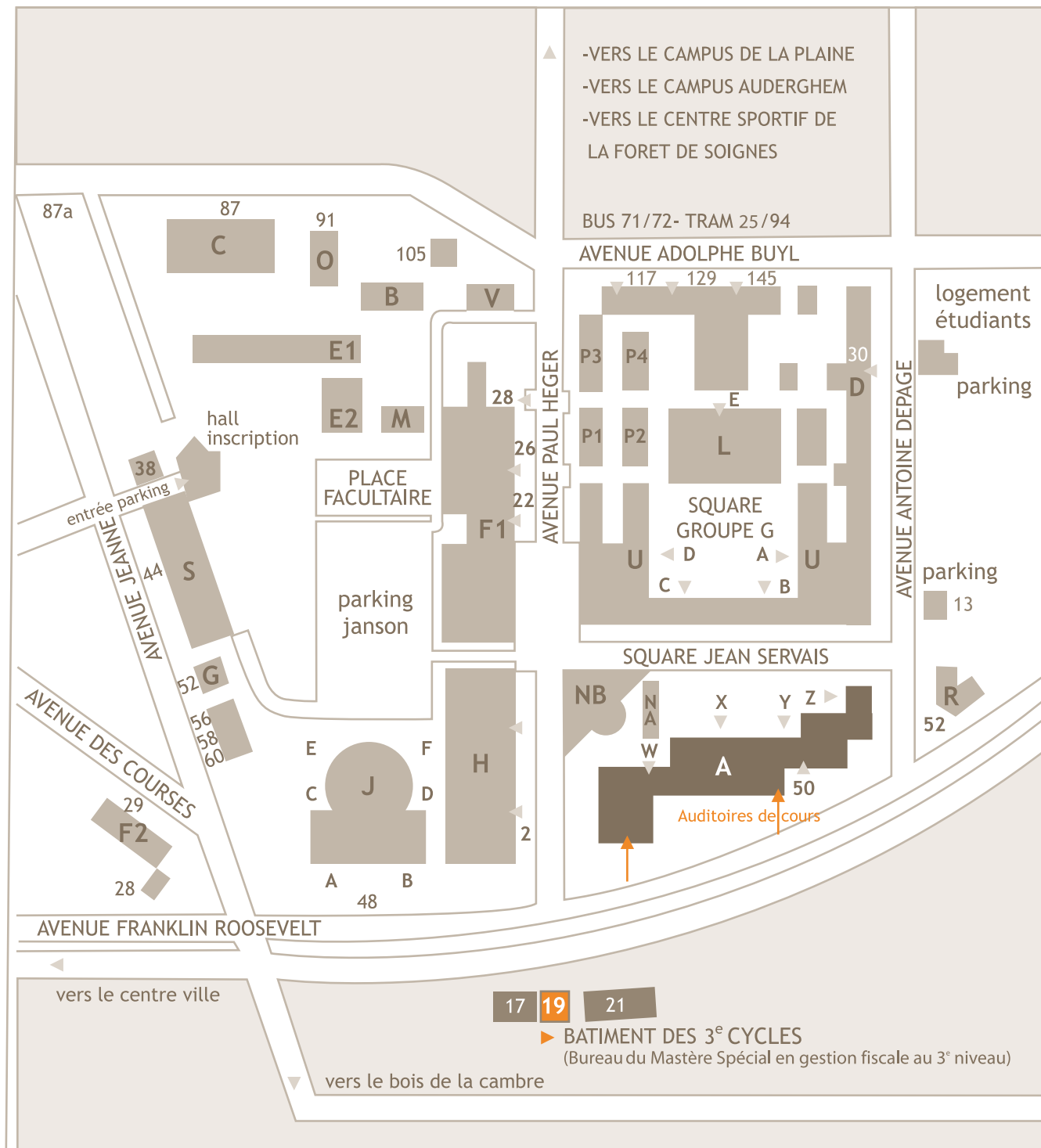


Madame Sabrina SCARNA
Exercices pratiques d'impôts des personnes physiques
 Licenciée en droit UCL
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Association Simont Braun)



Madame Inès WOUTERS
Procédure et preuve,
Questions approfondies d'impôts indirects
 Licenciée en droit ULB
 Maîtrise en droit comparé, LL.M., Mg Gill University Montréal
 Avocat au Barreau de Bruxelles
 (Association Afschrift)

AU CŒUR DE BRUXELLES :





Mastère Spécial en Gestion Fiscale

2010-2011

Université Libre de Bruxelles
Av. F.D. Roosevelt, 19 - cp 145
B-1050 Brussels, Belgium

Tel: +32 (2) 650 41 76

Fax: +32 (2) 650 41 75

E-mail: jfekenne@ulb.ac.be

www.solvay.edu/mgfisc